



Albi, le 10 avril 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Au Journal officiel de la République française du **7 avril 2012** est paru l'arrêté du **5 avril 2012** portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols sur la période du 9 août 2010 au 30 septembre 2010 pour la commune de **Labastide-Gabausse**.

Les sinistrés disposent d'un délai de 10 jours à compter du **7 avril 2012** pour déposer, auprès de leur compagnie d'assurance, un état estimatif des dommages subis.

Pour tout renseignement complémentaire, les sinistrés peuvent s'adresser au secrétariat de leur mairie.

Contact Presse : Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 - marie.lacan@tarn.gouv.fr

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 _ Courriel : courrier@tarn.gouv.fr _ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>